

FF 2020 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'ASP Association suisse du pneu a déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel de *spécialiste en pneumatiques avec brevet fédéral* conformément à l'art. 28 al. 2 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS *412.10*) et aux arts. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS *412.101*).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

18 février 2020

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

2020-0397 1255